

Monsieur le Directeur Académique,

Nous initiions cette année une nouveauté, liée à l'instauration du nouveau protocole d'évaluation des enseignants, une CAPD de recours à l'appréciation du rendez-vous de carrière. C'est une première pour l'administration mais bien évidemment c'est d'abord une première pour les enseignants concernés par le rdv de carrière. Si le nombre de recours n'est pas très important, il est certainement lié au fait que les enseignants ignoraient cette possibilité. Certains collègues ont découvert tardivement leur appréciation finale sur lprof, ils n'ont pas pu user de leur droit de recours. D'autres ont abandonné le principe du recours pensant que celui-ci n'aboutirait pas. Il faut dire que parfois, il faut être bien averti pour trouver une information sur lprof.

Nous avons bien eu les documents de demande de saisine de la CAPD, mais il nous manque des éléments importants pour appréhender la pertinence d'une contestation possible. Ainsi, nous souhaiterions disposer du nombre de collègues ayant effectué un recours gracieux, du nombre de réponses positives à ce recours ainsi que du nombre de réponses négatives. Nous souhaiterions connaître également les raisons qui ont motivé votre choix pour revoir votre appréciation ou non.

Parmi les demandes de saisine, nous nous étonnons de certaines appréciations finales émises. Comment pouvez-vous justifier que des collègues obtiennent « excellent » à tous les ITEM et se retrouvent avec une appréciation finale « très satisfaisant » ? Pour comprendre cela, il va falloir user de beaucoup de pédagogie. Devons-nous y voir une sanction du Dasen pour certains collègues ? C'est en tout cas comme cela que la situation est vécue par les collègues.

Par ailleurs, nous vous mettons en garde, Monsieur le Directeur Académique, sur une dérive que les rendez-vous de carrière pourraient engendrer. En effet, il a été entendu, par certains collègues directeurs en rendez-vous de carrière cette année, que leur IEN se laissait le temps de l'année scolaire pour mettre les appréciations. Ces propos font peser sur la tête des collègues une menace qui n'a pas lieu d'être et que nous dénonçons.